

parler des faits qu'il rapporte au traité *De lapsis*(1), nous nous contenterons de citer ce passage de la lettre 63e n., 4. *Quis magis sacerdos Dei summi quam Dominus noster Jesus Christus, qui sacrificium Deo Patri obtulit, et obtulit hoc idem quod Melchisedech obtulerat, id est panem et vinum, suum scilicet corpus et sanguinem*(2). Notre Seigneur a offert un sacrifice véritable; ce sacrifice, comme celui de Melchisédech, consiste dans l'oblation de pain et de vin; mais ce pain et ce vin sont le corps et le sang du Sauveur. La conversion des éléments eucharistiques est ici au moins sous-entendue.

Le cardinal Bellarmin(3) cite de l'évêque de Carthage une phrase où la doctrine de la transsubstantiation est énoncée comme l'énoncerait un théologien moderne. Voici le texte: *Panis iste, quem Dominus discipulis porrigebat, non effigie, sed natura mutatus omnipotentia Verbi factus est caro.* Malheureusement le sermon *De cœna Domini* où se trouve ce passage n'est pas de saint Cyprien(4).

En Afrique encore, il nous faut mentionner l'école catéchétique d'Alexandrie dont les maîtres les plus célèbres furent Clément d'Alexandrie, Origène et Denys d'Alexandrie.

Le premier, Clément d'Alexandrie, n'a pas sur l'Eucharistie, comme sur plusieurs autres points d'ailleurs, une doctrine bien sûre. Il présente l'Eucharistie comme un mélange du vin et du Verbe; au reste, le texte est parfaitement obscur ainsi que le reconnaissent tous les critiques, catholiques et protestants: "Double est le sang du Seigneur, dit-il. Car l'un est charnel, c'est celui par lequel nous avons été rachetés; l'autre est spirituel, et c'est celui par lequel nous avons été oints. Boire le sang de Jésus, c'est participer à l'incorruptibilité du Seigneur. L'esprit est la force du Verbe, comme le sang l'est de la chair. Analogiquement donc le vin se mêle à l'eau, et l'esprit à l'homme. L'un (le mélange) rassasie pour la foi; l'autre (l'esprit) conduit à l'incorruptibilité.

(1) Cap. xxiv-xxvi. P. L. iv, 498-501.

(2) Epist. LXIII, n. IV. P. L. iv, 387.

(3) *Disp. de controv. fidei. De sacram. Euch.*, lib. III, cap. xx.

(4) Cf. Tessler, *Instit. patrol.* Patrologiæ pars specialis, cap. III, §75.